



## **AVIS PUBLIC**

### **Promulgation – Règlement d'emprunt 279**

Décrétant une dépense et un emprunt de 33 500 \$ ayant pour but de financer un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté, le 3 juin 2025, le règlement numéro 279 décrétant une dépense et un emprunt de 33 500 \$ ayant pour but de financer un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques.

Ce règlement a reçu l'approbation relative à un emprunt de 33 500 \$ par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 15 septembre 2025.

Ce règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal, au 77 rue Saint-Pierre à Saint-Pie, aux heures habituelles d'ouverture ou sur le site web de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 19 septembre 2025.

Annick Lafontaine  
Greffière